

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2024 - 54

**15 juillet 2024**

## Interdiction de baignade levée sur 4 plages du Gosier

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guadeloupe a transmis aux services municipaux de la commune du Gosier, le jeudi 11 juillet, les résultats d'analyses de l'eau de quatre plages, révélant une contamination bactériologique au-delà des seuils autorisés. Ces résultats, issus de prélèvements effectués le 8 juillet, ont surpris Liliane MONTOUT, Maire du Gosier, compte tenu de l'ampleur de la situation et du fait que deux des sites concernés sont habituellement épargnés par de telles contaminations.

Il s'agit des plages suivantes :

- Anse Dumont
- Saint-Félix
- Datcha
- Anse Tabarin

Dans un souci d'information et de transparence, la municipalité a rapidement entrepris une campagne de communication à destination des usagers des plages. Celle-ci s'est matérialisée par un affichage directement sur les quatre plages concernées, ainsi que par une publication sur le site internet de la collectivité.

Dès réception de la lettre de l'ARS, les services municipaux ont également demandé, sans délai, des analyses complémentaires telles que le prévoit la procédure. Effectuées le lendemain, le 12 juillet, par l'ARS, ces analyses ont cette fois révélé l'absence de germes indicateurs de contamination bactériologique nécessitant la fermeture de la baignade.

Le Maire du Gosier s'est félicitée de ces résultats conformes reçus le 15 juillet et l'arrêté de levée d'interdiction de baignade a été pris et sera affiché sur les plages concernées ainsi que sur le site internet de la collectivité, conformément à la procédure en vigueur.